

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

29 03 24

L'an 2024, le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. BOURGE Jimmy, Mme MOREAU Claudine, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. BOUDJEMA), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. SEGUIN), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa M. CASTEL Christian M. BLARET Jean, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 de la Ville

Selon l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte Administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer M. BOUDJEMA, Adjoint aux Finances, président de la séance pour présenter le Compte Administratif 2023 de la Ville.

Sous la présidence de M. BOUDJEMA, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2023 de la Ville qui se résume de la façon suivante :

Exécution du budget 2023

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2022	Déficit 2022	
Fonctionnement	5 729 960,47 €	5 641 215,36 €	- 88 745,11 €	670 011,78 €		581 266,67 €
Investissement	2 855 604,70 €	4 124 618,71 €	1 269 014,01 €	3 577 944,77 €		4 846 958,78 €

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de : - 88 745,11 €
 - le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de : 670 011,78 €
 - le montant du résultat cumulé de l'exercice 2023 est de : 581 266,67 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de : 1 269 014,01 €
 - le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de : 3 577 944,77 €

- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2023 est de : 4 846 958,78 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 est de : 1 246 885,85 €

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote donnant les résultats suivants :

Pour : 17

Contre : 2 voix, Mme MENET Cathy, M. LE FUR Philippe.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2023 de la Ville (M. le Maire ayant quitté la séance au moment du vote),

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire
Mairie (Nord)
Avesnes-sur-Helpe

